



1. Licence-assurance FFVP 2026

	- 25 ans	+ 25 ans
Annuelle Licence + RC + Assurance*	93,06 €	198,56 €
Courte durée (12 jours consécutifs) *	100,06 €	100,06 €
Licence « Asso » (non volant)	29,56 €	29,56 €
Licence Duo	134,06 €	134,06 €

(*) Ce tarif s'entend pour une Individuelle accident de 10 k€. Il existe d'autres options à voir sur place et le document FFVP « Licences fédérales : modalités et conditions de souscription ».

2. Frais d'inscription à l'AAVO 2026

Cotisation annuelle : 15 €

3. Participation aux frais techniques AAVO (hors cotisation annuelle)

Frais annuels :

	- 25 ans	+ 25 ans
Individuelle	393 € *	635 €
2 ^e personne de la famille (enfant, époux)	354 € *	560 €
Vol en semaine	344 € *	496 €
Licence duo	-	313 €

(*) Ce tarif intègre le forfait annuel pour l'hébergement en dortoir.

Nota 1 : Tarif « Vol en Semaine » : les vols sont autorisés seulement du lundi au vendredi inclus, non autorisés week-end et jours fériés.



planeurs du Vexin

TARIFS AAVO 2026

2 sur 11

Adhésion du 01-06-2026 au 31-12-2026 : pour une première inscription à l'AAVO :

	- 25 ans	+ 25 ans
Individuelle	353 € *	555 €
Couple (par personne)	235 €	477 €

(*) Ce tarif intègre le forfait annuel pour l'hébergement en dortoir.

Modalités de paiement :

Le paiement en trois fois est possible. Voir les modalités au secrétariat.

Tout nouvel inscrit après le 1^{er} août 2026 bénéficiera d'un avoir de 160 € pour son inscription 2027. Après le 1^{er} octobre 2026, les nouvelles inscriptions sont comptabilisées pour l'année 2027, les trois derniers mois de 2026 étant offerts. (Sous réserve d'ajustement des tarifs de l'année suivante).

Stages : (activité limitée à une période réduite)

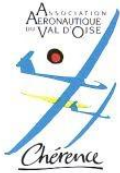
	- 25 ans	+ 25 ans
6 jours consécutifs ou non	170 €	205 €
12 jours consécutifs	318 €	415 €

Une provision pour frais de vol de 200 € par semaine, sera versée en début de séjour en même temps que la cotisation.

Pour une inscription à l'année (2026) consécutive à un stage réalisé en 2026, le montant de la cotisation à l'année est réduit du montant de la cotisation stage (hors coût de la licence et des frais de vol).

4. Caution pour frais d'entretien (CFE)

La CFE, d'un montant de 400 €, est une caution pour la participation aux travaux d'entretien du matériel volant, des infrastructures, des espaces verts ainsi que des actions de promotion de l'activité. Ces actions doivent être préalablement validées par le bureau. Tout membre de l'AAVO inscrit à l'année est soumis à la CFE, sauf lorsqu'il s'agit d'une première



planeurs du Vexin

TARIFS AAVO 2026

3 sur 11

inscription. La caution de 400€ correspond à 16 heures de bénévolat à réaliser dans l'année 2026. La caution est débitée du compte pilote à la fin de la saison si le membre a réalisé moins de 16 heures de bénévolat, à raison de 25 € par heure non travaillée jusqu'au total de 16 heures.

5. Frais de vol

2 formules sont proposées à l'inscription pour l'année ou pour certains stages :

- **Tarifification à l'heure de vol** : les heures de vols sont facturées au pilote selon une tarification spécifique au planeur utilisé. Cette tarification est dégressive de moitié au-delà de la 3^e heure d'un même vol, de la totalité au-delà de la 5^e heure d'un même vol.
Cette tarification horaire ne dépend que du type d'aéronef utilisé, qu'il soit club ou privé. Elle s'applique à l'ensemble des aéronefs basés sur la plate-forme de Chérence, ainsi qu'à tous les pilotes (propriétaires ou non) qui ne volent pas au forfait.
- **Formules de forfait** : l'achat du forfait est réalisé à l'inscription et permet de faire un volume maximal ou illimité d'heures de vol sur les planeurs du Parc AAVO ou sur certains planeurs privés dits « banalisés ».

L'affectation des planeurs est décidée par le Chef de Piste lors du briefing de début de journée, en fonction des souhaits des pilotes inscrits et de la disponibilité des planeurs. Hormis pour les propriétaires souhaitant utiliser leurs propres planeurs, **à planeurs disponibles équivalents, le Chef de Piste proposera en priorité de voler sur les planeurs du parc AAVO, devant les planeurs banalisés et devant les autres planeurs privés.**

Les vols d'épreuves réussies (BPP, 5 h, 1000 m, 50 km, 300 km, ...) sont gratuits (le remorqué ou la treuillée + les heures de vol) pour les moins de 25 ans.

Forfaits

Les forfaits permettent un nombre d'heures de vols maximal réalisable dans l'année ou illimité et précisent le parc de planeurs correspondant.

La sélection du forfait est faite pour l'année en cours lors de l'inscription annuelle ou en début de stage. Le forfait choisi à l'inscription n'est pas modifiable en cours de saison. Les forfaits ne sont pas renouvelables en cours de saison et ne donnent lieu à aucun remboursement en fin de saison.



Forfaits 2025	Parc	Max h	prix	Base calcul
« Eco »	AAVO + Banalisé	20 h	440 €	= 22 €/h X 20h
« Motivé »	AAVO + Banalisé	45 h	820 €	= 18.22 €/h x 45h
« Passionné 1 »	AAVO seulement	Illimité	1 300 €	= 13 €/h X 100h
« Passionné 2 »	AAVO + Banalisé	Illimité sur planeur AAVO, limité à 80 h maxi sur planeurs banalisés	1 750 €	= 17,5 €/h X 100h

La durée du vol réalisé sur un planeur inclus dans les forfaits (cf. liste ci-dessous) est décomptée du forfait du pilote, même s'il est propriétaire du planeur utilisé. La durée au-delà de la 3^e heure d'un même vol est décomptée pour moitié. La durée au-delà de la 5^e heure d'un même vol n'est pas décomptée.

Les vols réalisés au-delà de la durée « Max h » du forfait sont facturés avec la tarification horaire.

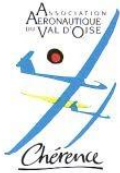
Les vols réalisés sur un planeur autre que ceux inclus dans les forfaits sont facturés avec la tarification horaire.

La durée du vol est décomptée du forfait du pilote en vol solo et de l'élève ou du commandant de bord en vol biplace. Le « vol partagé » à 2 pilotes en biplace est possible avec un forfait.

Listes des planeurs inclus dans les forfaits

Parc AAVO :

Planeurs biplaces	Planeurs monoplace
ASK-13 D-0538	HD Junior F-CHHD
ASK 21 F-CHIM	ZB Junior F-CJUN
ASK21 F-CIMC	VW LS 1 F-CDVW
ASK21 F-CHIC	FI Pégase F-CHFI



Planeurs biplaces	Planeurs monoplace
Duo Discus-T F-CIDM (hors minute fonctionnement moteur)	FL Pégase F-CGFL
Perkoz F-CUBE	KU Pégase F-CHKU
SF28 F-CPPM (cellule uniquement)	UD Pégase F-CHUD
	YG LS4b F-CGYG
	TZ LS6 - 18W D-6216
	US LS6 B F-CGUS
	FC JS1 Revelation F-CAHV

Parc des planeurs banalisés utilisables dans les forfaits (pouvant évoluer en cours d'année):

Planeurs biplaces	Planeurs monoplace
ASK 21 F-CCJX	Ask8 F-CVSA
EP Duo-Discus F-CHTQ	V32 LS4 F-CFZD
28 Duo-Discus D-2128	V07 LS4 F-CEIF
	CC LS8 F-CIEG
	MH Ventus-C F-CGLK

Tarification à l'heure de vol

	1 ^e , 2 ^e et 3 ^e heures de vol	4 ^e et 5 ^e heures (sur un même vol)	Au-delà de la 5 ^e heure (sur un même vol)
	Biplaces en instruction		
tout biplace	35 €	17,50 €	0 €
Temps moteur F-CIDM	1 € par minute relevée sur horamètre du bord		



	1 ^e , 2 ^e et 3 ^e heures de vol	4 ^e et 5 ^e heures (sur un même vol)	Au-delà de la 5 ^e heure (sur un même vol)
	Biplaces hors instruction		
ASK-13	21 €	10,50 €	0 €
ASK21	29 €	14,50 €	0 €
Janus, Duo Discus, Perkoz	42 €	21 €	0 €
ASH25 MI	47 €	23,50 €	0 €
Temps moteur F-CIDM	1 € par minute relevée sur horamètre du bord		
	Monoplaces		
ASK 8	14 €	7 €	0 €
Monoplaces Junior, LS1, MiniNimbus	16 €	8 €	0 €
Pégase	25 €	12,50 €	0 €
LS4	28 €	14 €	0 €
ASW20F	28 €	14 €	0 €
LS6, Ventus A & C, LS7, LS8, Lak17	36 €	18 €	0 €
JS1, Ventus 2cT, Ventus 2cxTurbo	42 €	21 €	0 €
ASG-29Es, ASH31 MI	47 €	23,50 €	0 €
	Motoplaneur SF28		
Heures cellule en instruction	35 €	17,50 €	0 €
Heures cellule hors instruction	25 €	12,50 €	0 €



Heures moteur sur planeurs autonomes			
	SF-28	ASH25-M	ASH31-Mi
	62 €	160€	160€
	Heure de vol bloc/bloc		
WT9 Dynamic	128 €		

Tarifs de Remorquage

Remorqués	250 m	500 m	750 m	1000 m	1300 m
Sénior	22 €	33 €	44 €	56 €	68 €
Junior	18 €	28 €	37 €	47 €	58 €
Sénior hiver *	17 €	26 €	34 €	43 €	53 €
Junior hiver *	14 €	22 €	29 €	36 €	45€
Extérieurs	26 €	40 €	53 €	66 €	79 €

(*) Les tarifs d'hiver sont applicables les mois de novembre, décembre, janvier et février.

Le coût des remorqués peut faire l'objet de modifications en cours d'année selon l'évolution du prix du carburant.

Dépannages forfaitaires sur les terrains proches : Dreux : 114 €, Etrépagny : 60 €, Bail-leau : 142 €, Chartres : 158 €, Beynes : 68 €, Rouen : 114 €, Saint-André de l'Eure : 86 €.

Sur les autres terrains : 2,26 € du km à vol d'oiseau aller-simple. (par exemple pour un dépannage d'un planeur posé à 100 km de Chérence : 226 €). La première heure de vol planeur effectuée suite à un dépannage est gratuite.

Ce tarif ne s'applique pas aux éventuels convois retour qui inclut la première heure de vol.

**Tarif lancement au treuil**

	- 25 ans	+ 25 ans
La treuillée	8,00 €	10,00 €

Les casses câbles, volontaires (en instruction) ou non, ne sont pas facturées.

NB : En cas d'affluence l'école en biplace est prioritaire. Le chef-pilote peut être contraint de limiter le nombre de décollages en monoplace par pilote en cas de saturation des moyens de lancement. Limitation à 3 treuillées par jour pour les vols hors école en cas d'affluence.

Tarif décollage planeur autonome depuis le terrain de Chérence : 6 €.

Compensation volontaire CO₂

Le lancement des planeurs induit une consommation d'énergie fossile et de ce fait contribue à la production de CO₂ et au réchauffement climatique. Pour les membres qui le souhaitent L'AAVO pourra collecter un montant forfaitaire pour contribuer à des opérations de compensation de la production de CO₂ (par ex. : plantation forestière). L'estimation de cette contribution est de 2 €/remorqué et 0,1 € par treuillée.

6. Avance sur vols

La première année d'inscription et à chaque renouvellement d'inscription annuelle, il sera demandé d'alimenter le compte pilote avec un solde minimum de 250 €. Le solde positif de cette avance est remboursable à tout moment en cas d'arrêt de l'activité.

7. Stages pédagogiques de 5 jours consécutifs

Stages de formation au pilotage de planeur, avec programme pédagogique, cours théoriques, formation sur simulateur et en vol. Le niveau de stage doit être cohérent avec la progression du stagiaire dans sa formation. Contacter le club pour renseignement et réservation.

Stages pédagogiques	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4	niveau 5
-25 ans	625 €	555 €	555 €	665 €	915 €
+ 25 ans	720 €	700 €	700 €	750 €	985 €

Détail des prestations :



planeurs du Vexin

TARIFS AAVO 2026

9 sur 11

Stage niveau 1 : Adhésion au club, carnet de vol, licence-assurance, heures de vol et lancements. Hébergement **non** compris.

Stage niveaux 2 & 3 : Adhésion au club, licence-assurance, heures de vol et lancements. Hébergement **non** compris

8. Hébergement machines

Les planeurs basés sur le terrain de Mantes-Chérence doivent être banalisés. Pour être déclaré banalisé, le planeur doit avoir effectué dans l'année au moins 20 heures de vol avec un pilote autre que le propriétaire. Si elles ne sont pas effectuées ou si elles ne sont que partiellement effectuées, le propriétaire doit s'acquitter d'une contribution en heures de travail bénévole pour le club à raison de 2 h de travail bénévole par heure de vol manquante au quota de 20 h. Ces heures de bénévolat peuvent également être valorisées sur la base de 25 €/h. On peut également panacher une proportion d'heures travaillées et une proportion de contribution financière.

Les planeurs basés pourront être soit hébergés dans un hangar soit être stockés sur le terrain dans leur remorque.

	15 m	17-18 m	19-26 m
Frais fixes hangar	660 €	773 €	843 €
Planeur stocké en remorque	333 €		
Remorque stockée dans le hangar (nov.-fév.)	100 €		
Frais d'accès aux ateliers	100 € par mois d'occupation		

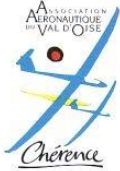
Les « frais fixes hangar » du tableau ci-dessus comprennent l'hébergement du planeur monté dans un hangar du 1^{er} mars au 31 octobre et dans le hangar démonté dans sa remorque du 1^{er} novembre à fin février. Il comprend l'accès aux ateliers.

Le tarif « Planeur stocké en remorque » comprend l'accès aux ateliers et le fait de baser le planeur sur la plateforme à l'extérieur.

Le tarif « Frais d'accès aux ateliers » est applicable à l'entretien ou réparation dans les ateliers de l'AAVO d'un planeur non hébergé à l'année sur le terrain de Mantes Chérence.

9. CVVS

Jeunes de 12 à 16 ans habitant sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, sur présentation du « Pass Activités Jeunes » :



- vol découverte : 75 €,
- journée découverte (2 vols) : 100 €.

10. Autres Tarifs

Pilotes extérieurs (licence FFVP extérieure)

- Adhésion : 1 jour 15 € + frais techniques 10 €/jour, limité à 2 jours.
- Voltige 16 €/j de 1 à 3 jours et 50 € pour 4 jours et au-delà.

Pilotes extérieurs avec leur planeur

- Cotisation de 10 €/jour pour stationner le planeur sur la plateforme (hors hangar).
- Hébergement dans le hangar (en fonction de la place disponible) : 5 €/jour.

Membres non volant

- Adhésion 15 €
- License Asso (15 €).

Vol d'initiation, un vol de 20 à 30 mn : 125 €.

Vols d'initiation promotionnels (avec organismes agréés) : 70 €. (du 1^{er} mars au 1^{er} novembre uniquement)

Vols d'initiation pour les communes limitrophes (résidents uniquement) : 95 €.

Vol d'initiation « voltige » : 225 €. **Pour communes limitrophes** : 185 €.

Vol d'initiation « ULM » (20 à 30 min) : 120 € (avec Instructeur ULM)

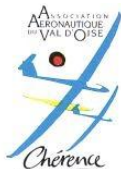
Journée découverte (comprend cotisation, frais techniques, assurance simple sans IA, + 1 hdv, 1R et 1T) : 180 €. **Pour communes limitrophes** : 150 €.

Week-end découverte (pour 2 jours comprend cotisation, frais techniques, assurance simple sans IA, + (1 hdv, 1R et 1T par jour) : 335 €. **Pour communes limitrophes** : 290 €.

Essence : se renseigner au bureau.

Zone d'accueil, emplacement permanent (assurance RC obligatoire à la charge de l'occupant) :

- petite caravane : 190 €/an,
- grande caravane & mobile home : 380 €/an.



planeurs du Vexin

TARIFS AAVO 2026

11 sur 11

L'électricité consommée sur l'année (relevée sur le compteur individuel desservant l'installation) est facturée en fin d'année à l'occupant avec le tarif du contrat AAVO.

Hébergement dortoir

à l'année : +25 ans 120 € ; -25 ans, inclus dans la participation aux frais techniques
par nuit : 11 € ; par semaine 55 €.

Hébergement chambre (ou caravane club)

22 €/nuit/chambre ; 105 €/semaine/chambre

Emplacement camping temporaire pour pilotes extérieurs

Caravane ou camping-car : 11 €/nuit ; 55 €/semaine

tente : 5,20 €/nuit ; 26 €/semaine